



JUDO JU-JITSU CLUB ARLON

DOCUMENT INFORMATIF

NOUVEAU !!!! INSCRIPTION EN LIGNE

À partir de cette saison, les inscriptions se font en ligne. Il n'y a rien de plus simple.

- Rendez-vous sur le site du club <http://www.judo-jujitsu-arlon.be>
- Dans l'onglet « Documents », cliquez sur « inscription en ligne » et complétez le formulaire
- N'oubliez pas de rendre le certificat médical et éventuellement la demande de licence ou de transfert

COURS ET HORAIRES

<u>COURS DE JUDO</u> POUR LES ENFANTS À PARTIR DE 6 ANS	DOJO 1 ^{ER} ÉTAGE	☞ LE MARDI ET JEUDI DE 18H00 À 19H00 ☞ LE SAMEDI DE 9H15 À 10H30.
<u>COURS DE JUDO</u> POUR ADULTES ET ADOLESCENTS	DOJO 1 ^{ER} ÉTAGE	☞ LE MARDI DE 19H00 À 20H30 ☞ LE SAMEDI DE 10H45 À 12H15
<u>COURS JU-JITSU / SELF DÉFENSE</u> POUR ADULTES ET ADOLESCENTS	DOJO 1 ^{ER} ÉTAGE	☞ LE MERCREDI DE 20H00 À 21H30

PAIEMENT

Cotisation (en ce-compris Licence et Assurance) :

- 160 € pour le 1er membre de la famille, 140 € pour les suivants ;

Mode de paiement :

- en 1 fois (septembre)
- en 2 fois (50 % en septembre / 50 % en octobre)

Par virement sur le compte :

- IBAN BE30 0012 2063 9411 (BIC : GEBABEBB) du Judo Ju-Jitsu Club Arlon
- communication : nom et prénom du pratiquant.

DATES LIMITES POUR LES FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Afin d'être rapidement en ordre de licence et protégé en cas d'accident, nous vous demandons de respecter les dates ci-dessous:

- **LE SAMEDI 12 OCTOBRE 2019** : date limite des inscriptions ;
- **LE SAMEDI 19 OCTOBRE 2019** : date limite pour l'inscription en ligne (ou fiche d'inscription), la remise des documents administratifs (certificat médical dûment complété et pour les nouveaux adhérents, demande de licence) et le paiement de la cotisation.

TOUT PRATIQUANT QUI NE SERA PAS EN RÈGLE AU 19 OCTOBRE 2019 SE VERRA INTERDIRE LA PRATIQUE DU JUDO ET REFUSER L'ACCÈS AUX TATAMIS.